

DEUXIÈME LEÇON.

- Romp le peloton à droite ou à gauche de pied ferme et pour continuer à marcher.
- Marcher en colonne au pas cadencé longtemps de suite, changer de direction, rompre et former les pelotons en marchant, marcher en retraite.
- Arrêter la colonne et la former à gauche ou à droite en bataille, former la colonne à droite ou à gauche en bataille en marchant.
- Exécuter la contre-marche et répéter les mêmes mouvements.
- Former quelquefois la colonne par inversion à droite ou à gauche en bataille, de pied ferme ou en marchant.

TROISIÈME LEÇON.

- Romp par peloton en arrière, à droite ou à gauche, de pied ferme, et pour continuer à marcher.
- Marcher quelquefois au pas de route, faire exécuter à la colonne les divers mouvements prescrits dans l'article de la colonne en route et la remettre en marche au pas cadencé.
- Former la colonne sur la droite ou sur la gauche en bataille.
- Marcher par le flanc et former les pelotons en ligne en marchant.
- La colonne en route en avant ou en arrière de la ligne de bataille, la prolonger sur cette ligne et la former à gauche ou à droite en bataille.
- Changer de front en avant et en arrière sur la droite ou la gauche, dans une direction perpendiculaire ou oblique, et changer de front sur un peloton du centre.
- Marcher par le flanc droit ou par le flanc gauche, changer de direction par file et se former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
- Passer le défilé en retraite par l'aile droite ou par l'aile gauche.

QUATRIÈME LEÇON.

- Romp par division en arrière à droite ou à gauche de pied ferme ou pour continuer à marcher.
- Marcher en colonne par division, rompre et former les divisions.
- Serrer la colonne à demi-distance sur la division de la tête ou sur celle de la queue, rappeler les mouvements en marchant.
- Marcher en colonne à demi-distance et changer de direction.
- La colonne étant à demi-distance, former le carré.
- Le bataillon étant en marche, le former en colonne pour marcher en avant ou en retraite; arrêter la colonne ou reformer le carré; marcher en carré par une de ses files.
- Romp le carré.
- Serrer la colonne en masse sur la division de la tête ou sur celle de la queue de pied ferme et en marchant.
- Marcher en colonne serrée et changer de direction par le front des subdivisions, et, étant en masse, former la colonne contre la cavalerie.
- Romp les distances par la tête de la colonne en route sur la division de la tête ou sur celle de la queue.
- Romp les divisions, et la colonne étant par peloton, faire exécuter quelquefois les mouvements indiqués aux nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 de cette leçon; la colonne étant à demi-distance ou en masse, la former en bataille à gauche ou à droite sur la queue de la colonne.
- La colonne étant par peloton, former les divisions de pied ferme.
- Former quelquefois la colonne par division à gauche ou à droite en bataille, la colonne étant de pied ferme ou en marche.

CINQUIÈME LEÇON.

- Le bataillon étant en bataille, le ployer en colonne serrée par division sur la division de droite, sur celle de gauche, ou sur une division du centre, la droite ou la gauche en tête; ployer le bataillon en marchant sur une des ailes.
- Exécuter la contre-marche.
- Changer de direction à droite ou à gauche par le flanc de la colonne.
- Déployer la colonne sur la division de droite, sur celle de gauche ou sur une division de l'intérieur, de pied ferme ou en marchant.
- Ployer quelquefois le bataillon en colonne serrée par peloton et le former sur la droite ou sur la gauche en bataille.
- Ployer le bataillon en colonne double sur le centre, à distance de peloton, de section, ou serrée en masse, de pied ferme ou en marchant.
- Marcher dans cet ordre et changer de direction, rompre et former les pelotons.
- Arrêter la colonne et la déployer; déployer la colonne double sans l'arrêter.
- La colonne double étant à distance de peloton, de section ou en masse, la

former quelquefois en bataille, face à droite ou face à gauche; exécuter ces mouvements en marchant.

SIXIÈME LEÇON.

- Marcher en bataille longtemps de suite en avant ou en retraite; former quelquefois les colonnes de division et faire exécuter les divers passages d'obstacle.
- Changer de direction en bataille plusieurs fois en avant ou en retraite.
- Marcher obliquement en bataille.
- Faire battre la berloque en bataille en colonne en bataille et en colonne par peloton.

Cette école, c'est-à-dire le recueil des principes qui y sont libellés, ne remonte qu'à 1788. L'ordonnance de 1831 n'admet plus dans l'école de bataillon que l'usage du pas accéléré.

20 Ecole de brigade. C'est l'ensemble des instructions et des préceptes nécessaires pour les manoeuvres des brigades. Ces instructions existent dans un grand nombre de milices. La milice suédoise, entre autres, possède sur l'école de brigade et sur l'école de division des règlements assez précis. Malheureusement nos règlements français ne s'en sont jamais occupés. On a vaguement compris que deux écoles dans les évolutions de ligne; les détails en sont mal déterminés. Il serait pourtant utile de traiter, à la suite de l'école de bataillon, des règles propres aux colonnes par bataillon, aux arrière-jalonnements, aux formations, etc. Une décision du 12 août 1835 prescrivait des manoeuvres d'ensemble tenues à ce but; mais cette décision n'a pas reçu d'exécution.

30 Ecole de peloton. Cet enseignement présente est nécessaire avant d'aborder l'école de bataillon. L'école de peloton est l'ensemble des règles, des principes indispensables aux mouvements des pelotons. D'après l'instruction du 17 avril 1862, l'école de peloton se divise en six leçons graduées.

PREMIÈRE LEÇON.

- Ouvrir les rangs.
- Alignement et rangs ouverts.
- Maniement des armes.
- Serrer les rangs.
- Alignement et manient d'armes à rangs serrés.

DEUXIÈME LEÇON.

- Charge en quatre temps et à volonté.
- Feu de peloton.
- Feu de deux rangs.
- Feu par le second rang.

TROISIÈME LEÇON.

- Marche en bataille en avant.
- Arrêter le peloton marchant en bataille et l'aligner.
- Marche oblique en bataille.
- Marquer le pas, marcher le pas accéléré, le pas en arrière et quelquefois le pas gymnastique.
- Marcher en bataille en retraite.

QUATRIÈME LEÇON.

- Marcher par le flanc.
- Changer de direction par file.
- Arrêter le peloton marchant par le flanc et le remettre face en tête.
- Le peloton étant en marche par le flanc, le former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
- Le peloton étant en marche par le flanc, le former par peloton ou par section en ligne et lui faire exécuter les à-droite et les à-gauche en marchant.

CINQUIÈME LEÇON.

- Romp en colonne par section ou par peloton, de pied ferme et pour continuer à marcher.
- Marcher en colonne.
- Changer de direction.
- Arrêter la colonne.
- Étant en colonne par section ou par peloton, la former à gauche ou à droite en bataille, de pied ferme et en marchant.

SIXIÈME LEÇON.

- Romp et former le peloton.
- Mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.
- Marcher en colonne de route et exécuter les divers mouvements qui en dépendent.
- Contre-marche.
- Étant en colonne par section ou par peloton, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

L'école de peloton vient à la suite de l'école du soldat.

40 Ecole du soldat. On nomme ainsi l'ensemble des premiers principes que reçoivent les soldats en arrivant au corps, et sur la marche et sur le manient des armes. Voici ce que dit à ce sujet M. Vial : « Arrivés sous les drapeaux, ils apprennent individuellement à marcher en cadence et au pas militaire, c'est-à-dire d'un pas moyen que tous les hommes puissent prendre aisément. Ils apprennent en même temps à manier leurs armes régulièrement et facilement, et cette première instruction forme l'école du soldat. » Nous n'entrons pas dans de grands détails

sur l'école du soldat; nous indiquerons seulement les divisions générales de cet enseignement et les principaux mouvements que l'on fait exécuter aux recrues.

L'école du soldat est divisée en trois parties, dont chacune est divisée en quatre leçons.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1re leçon. Position du soldat sans arme; mouvement de tête à droite et à gauche.
- 2e — A droite; à gauche; demi-tour à gauche.
- 3e — Principes du pas ordinaire direct.
- 4e — Principes du pas ordinaire oblique.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1re leçon. Principes du port d'armes.
- 2e — Maniement des armes.
- 3e — Charge en quatre temps et à volonté.
- 4e — Feux directs, obliques et de deux rangs.

TROISIÈME PARTIE.

- 1re leçon. Réunion de neuf hommes par les principes d'alignement.
- 2e — Marche de front et les différents pas.
- 3e — Marche de flanc.
- 4e — Principes des conversions et des changements de direction.

L'école du soldat n'est mentionnée dans les ordonnances que vers le milieu du siècle dernier; ses règles n'ont pris de l'importance qu'à partir de 1774.

— Mar. Un pays doté comme la France d'une ligne côtière de plus de 2,600 kilomètres, et délimité par trois mers, devait admettre de bonne heure à la navigation. Nous allons passer en revue les principaux établissements destinés à l'instruction des marins.

École navale. Lorsque, après les tentatives infructueuses et peut-être prématurées de Charles V et de François Ier, Richelieu posa les premières bases de notre marine, il s'occupa immédiatement de fonder une école destinée à former dans l'avenir de bons capitaines pour les vaisseaux du roi; cinquante-cinq ans plus tard, en 1682, trois compagnes de gardes de la marine devaient la pépinière de ce corps, qui, à peine éclos sous l'impulsion de Colbert et de Seignelay, remplissait déjà le monde du bruit de ses exploits. Malgré l'imperfection de ces premières écoles, on jugea de l'importance que l'on y attachait par le soin apporté à l'organisation des cours et des exercices, ainsi qu'au choix des professeurs, dont quelques-uns ont marqué dans les annales de la science. Cet établissement, qui existait à Paris, fut transféré à Brest, et donna, plus tard, sous l'influence du mouvement scientifique qui agitait alors les esprits, le duc de Choiseul encouragea l'institution des gardes de la marine et prépara cette brillante renaissance navale qui illustra le siècle de Louis XVI.

La première école navale régulière fut établie au Havre par ordonnance royale du 29 août 1773. Elle avait surtout pour but de supprimer les ardes de la marine et les écoles ou pavillons, dont l'incapacité était devenue notoire. L'école du Havre avait 80 élèves; pour y être admis, il fallait être gentilhomme, n'avoir pas plus de quatorze ans et être de 600 livres de pension assurée par ses parents. Les examens d'entrée étaient très-faciles à subir; il suffisait d'avoir une écriture lisible et de savoir les quatre règles de l'arithmétique. Les élèves portaient un uniforme de drap ou camelot blanc, veste et culotte écarlate, boutons de cuivre dorés et timbrés d'une ancre. Au Havre, les élèves de l'école royale s'instruisaient dans la théorie du service de mer. Pendant l'été, ils faisaient sur les côtes de France une campagne de trois ou quatre mois. Après trois ans de cet apprentissage, ils subissaient des examens publics, à la suite desquels ceux qui étaient reconnus propres au service de la marine étaient nommés aspirants gardes de la marine et répartis entre les trois ports de Brest, de Toulon et de Rochefort. Parmi les fruits secs, comme on dirait aujourd'hui, c'est-à-dire parmi ceux dont les examens avaient été reconnus insuffisants, les uns, les plus capables, étaient déclarés aspirants au service de terre et passaient dans les régiments des colonies; les autres étaient purement et simplement renvoyés à leur famille. On voit la supériorité que s'arrogeaient les officiers du grand corps; les officiers de terre, pendant de longs temps et se trouvaient autrefois justifiés par des règlements de l'école du Havre.

En 1784, M. de Castries, brisant définitivement avec le passé, établit sur des bases nouvelles, à Brest et à Toulon, des écoles flottantes complètes par des collèges préparatoires à Vannes et à Aiais. Vers cette époque, le corps des officiers de vaisseau, se recrutant depuis trente ans dans des pépinières tenues avec soin, encouragea et éclaira par des travaux de l'Académie de marine, exercé par des campagnes lointaines et par cette guerre d'Amérique qui lui révéla le génie des Suffren, des d'Estaing, des La Motte-Piquet, arriva au plus haut degré d'une prospérité que rien ne semblait pouvoir détruire désormais. Il ne lui fallait plus que

quelques années pour s'affirmer et se consolider, mais ces quelques années ne lui furent pas données. Dans l'espace de dix ans, sept ministres s'étaient succédé au département de la marine, et chacun d'eux avait cru devoir bouleverser l'ordre établi par son prédécesseur. M. de Sartines, entre autres, frappa de la scie et des capacités des officiers de matelots, occupant successivement et à tour de rôle les divers postes; le gabier de la veille devenait timonier ou homme du pont le lendemain. Dans la dernière moitié de la seconde année, la manoeuvre est commandée par un élève qui remplit les fonctions d'officier de quart.

Excepté le lavage du pont, le bordachien est assujéti à tous les travaux d'un matelot. Cette vie active, dans laquelle les exercices du corps et de l'esprit ont une place également importante, forme ces officiers vigoureux et distingués dont s'enorgueillit si juste titre notre marine.

La durée des études est de deux ans; les élèves y apprennent les mathématiques pures, les éléments du calcul différentiel et du calcul intégral, la mécanique, l'astronomie, la navigation, la construction navale, le canonage, la manoeuvre, l'histoire maritime, l'anglais, la physique, surtout celle du globe, et la chimie des métaux. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont, après un congé de deux mois, embarqués à bord du *Jean-Bart*, sur lequel ils vont faire un voyage de circumnavigation. Sur le *Borda*, ils ont appris leur métier de matelot; sur le *Jean-Bart*, ils ont rang d'aspirants de seconde classe et apprennent leur métier d'officier. Après deux ans d'embarquement, ils sont nommés aspirants de première classe, grade qui équivaut à celui de lieutenant en premier d'artillerie.

École des pupilles de la marine. Cet établissement a été institué en 1862, en faveur d'orphelins et d'enfants d'officiers marins et marins. Il est établi à Brest, sous la surveillance immédiate du préfet maritime, auquel appartient la haute direction de tout ce qui concerne l'ordre, la discipline et l'instruction de l'école. Sont admis dans l'établissement : 1° les orphelins de père et de mère, fils d'officiers marins ou de marins morts au service ou en jouissance soit d'une pension de retraite, soit d'une pension dite demi-solde; 2° les enfants des officiers marins et des marins mentionnés et dont les pères existent encore; 3° les enfants qui ont perdu leur mère, et dont le père, officier marinier ou marin, est en activité de service; 4° les orphelins des officiers marins et marins mentionnés de mer à bord de navires de commerce ou de bateaux de pêche. Sont admis, dans l'ordre de préférence ci-dessous, les orphelins des officiers marins et matelots morts au service de l'État ou en jouissance d'une pension de retraite; des officiers marins ou matelots comptant au moins six années de services à l'État et morts en jouissance d'une demi-solde ou de marins morts par suite d'accidents de mer en naviguant pour le commerce ou la pêche; les enfants ayant perdu leur mère et dont le père, officier marinier ou marin, est au service de l'État; enfin les enfants des marins morts dont les mères existent encore. Les orphelins de père et de mère peuvent être admis à l'établissement des pupilles dès l'âge de sept ans; les enfants compris dans les autres catégories ci-dessus indiquées n'y sont reçus qu'à partir de neuf ans révolus. L'admission des pupilles est prononcée par le ministre de la marine, sur la proposition des préfets des cinq arrondissements maritimes, et après examen d'une commission permanente siégeant à Brest. Les pupilles qui ne sont plus jugés aptes au service de la marine sont rayés des contrôles et rendus à leurs familles. Les pupilles, dès qu'ils ont atteint l'âge de treize ans, sont admis à l'école des mousses avec les autres enfants de marins. L'institution des pupilles est soumise aux règles de la comptabilité des autres corps de la marine. Les recettes se composent : 1° des dons et legs; 2° des secours donnés par la caisse des invalides de la marine aux enfants et orphelins qui sont admis dans l'établissement; 3° des subventions accordées par les départements et les communes.

École des mousses. Cette institution a été créée par un décret en date du 6 juin 1856, sur l'organisation du personnel des équipages de la flotte. Elle est établie à Brest, à bord du vaisseau *l'Inflexible*, et se compose des élèves des écoles de maistrance établies à Rochefort et à Toulon, pour l'instruction théorique de la marine qui se destinent à la manœuvre des arsenaux. Cet enseignement, qui se rapporte plus directement à l'art professionnel, comprend le dessin linéaire, l'arithmétique avec les logarithmes, la géométrie, les éléments de la géométrie descriptive, de l'algèbre et de la mécanique usuelle; la tenue de la comptabilité des ateliers. Au sortir de l'école de maistrance, les élèves obtiennent un certificat de classement, qui leur ouvre l'accès des fonctions d'aide contre-maître, de contre-maître et de maître, de conducteur de travaux hydrauliques, etc. Sans sortir du cercle des professions, nous arrivons à l'école théorique et pratique des mécaniciens et chauffeurs de la flotte, établie à Brest, sur le *Vulcan*, et à Toulon, sur l'*Héra*. On y reçoit le complément d'éducation qui doit conduire le mécanicien aux grades les plus élevés de sa spécialité. Dans la sphère purement militaire, la marine a doté les régiments d'infanterie de marine de deux compagnies de marine et les bataillons des apprentis sous-officiers marins d'écoles régimentaires analogues à celles qui existent dans les corps de l'armée de terre. L'enseignement y est de deux degrés, le premier destiné aux soldats

et la marine le permettent, ces bâtiments sortent de la rade pour évoluer. L'instruction pratique du canonage comprend l'exercice du canon et de la caronade d'un bord et des deux bords, les amarrages et les changements d'affûts. Chacun de ces exercices est commandé par les mousses à tour de rôle. Il doit y avoir, une fois par trimestre, un exercice à poudre, à bord de la frégate, et un exercice à boulets, à bord des bâtiments annexes. Chaque mousse doit, avant de quitter l'École, avoir pris part à deux exercices à feu, l'un à poudre, l'autre à boulets. Ceux qui touchent le but ont droit aux gratifications de tir allouées aux marins des bâtiments armés. Les mousses apprennent à remplir les fonctions de timonier. Ils doivent connaître la rose des vents et les numéros des pavillons des diverses séries en usage à bord des bâtiments de la flotte. Ils doivent être exercés à frapper, à hisser et à interpréter rapidement les signaux de manœuvre; ils doivent, pendant les bâtiments annexes. Tous les soirs, en été, ils font l'exercice de la sonde. Ils sont exercés à couvrir les voiles, à faire des hanets, des bagues, etc. etc. Ils rattachent eux-mêmes les mâts et les vergues, ils s'occupent de la physique, surtout celle du globe, et la chimie des métaux. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont, après un congé de deux mois, embarqués à bord du *Jean-Bart*, sur lequel ils vont faire un voyage de circumnavigation. Sur le *Borda*, ils ont appris leur métier de matelot; sur le *Jean-Bart*, ils ont rang d'aspirants de seconde classe et apprennent leur métier d'officier. Après deux ans d'embarquement, ils sont nommés aspirants de première classe, grade qui équivaut à celui de lieutenant en premier d'artillerie.

Écoles diverses de la marine. A quinze ans, les mousses passent dans les équipages ou des leçons données par un officier marinier leur permettent de poursuivre les études commencées sur *l'Inflexible*. Devenus matelots, ils sont répartis dans des postes, soit provenant soit du recrutement, soit de l'engagement, soit de l'inscription maritime. Ces éléments divers n'arrivent pas avec une instruction égale; l'État répète autant qu'il est en lui cette inégalité; il reprend son œuvre pour les uns, il la continue pour les autres. Dans les cinq ports militaires, il ouvre des écoles pour les matelots des équipages à terre; dans les bâtiments, il fait donner l'instruction élémentaire aux hommes embarqués. En outre, dans les ports, un cours spécial est affecté à ceux qui se destinent à la comptabilité; c'est ce qu'on appelle l'école de comptabilité pour les élèves fourriers; dans un sens, c'est une espèce d'enseignement professionnel. Mais il n'y a pas dans la marine qu'un seul élément : à côté du matelot, qui est lui-même un être assez complexe, puisqu'il est employé à des travaux aussi divers que ceux de la marine, il y a, tant au point de vue militaire qu'au point de vue professionnel, des catégories de plus d'une sorte : il y a les professions qui se rapportent au matériel naval, celles qui ont trait à la tenue des livres, à la comptabilité, à la tenue de la comptabilité des ateliers; il y a aussi une profession toute moderne, qui se rapporte à la marine, au mouvement des bâtiments, c'est celle des mécaniciens et chauffeurs; enfin il y a les corps purement militaires, qui sont placés sous les ordres du ministre de la marine, pour l'école, avec le personnel naval, à la défense de nos établissements maritimes et de nos côtes; les compagnies de sapeurs de la marine et les bataillons de marins fusiliers. A tous ces corps, à toutes ces catégories, l'État doit assurer l'instruction qui fait sortir des rangs l'homme intelligent et lui procure une situation meilleure en échange des services plus grands qu'il rend. Dans les ports où le service des arsenaux exige la présence d'ouvriers, nous retrouvons encore les écoles élémentaires pour les apprentis des ateliers; la durée des études y est de trois ans. On ajoute ici à l'étude du calcul celle du dessin linéaire. Toutefois il ne s'agit encore que de former des ouvriers. Plus loin, on trouve des institutions d'un degré plus élevé : ce sont les Écoles de maistrance établies à Brest, à Rochefort et à Toulon, pour l'instruction théorique de la marine qui se destinent à la manœuvre des arsenaux. Cet enseignement, qui se rapporte plus directement à l'art professionnel, comprend le dessin linéaire, l'arithmétique avec les logarithmes, la géométrie, les éléments de la géométrie descriptive, de l'algèbre et de la mécanique usuelle; la tenue de la comptabilité des ateliers. Au sortir de l'école de maistrance, les élèves obtiennent un certificat de classement, qui leur ouvre l'accès des fonctions d'aide contre-maître, de contre-maître et de maître, de conducteur de travaux hydrauliques, etc. Sans sortir du cercle des professions, nous arrivons à l'école théorique et pratique des mécaniciens et chauffeurs de la flotte, établie à Brest, sur le *Vulcan*, et à Toulon, sur l'*Héra*. On y reçoit le complément d'éducation qui doit conduire le mécanicien aux grades les plus élevés de sa spécialité. Dans la sphère purement militaire, la marine a doté les régiments d'infanterie de marine de deux compagnies de marine et les bataillons des apprentis sous-officiers marins d'écoles régimentaires analogues à celles qui existent dans les corps de l'armée de terre. L'enseignement y est de deux degrés, le premier destiné aux soldats

et la marine le permettent, ces bâtiments sortent de la rade pour évoluer. L'instruction pratique du canonage comprend l'exercice du canon et de la caronade d'un bord et des deux bords, les amarrages et les changements d'affûts. Chacun de ces exercices est commandé par les mousses à tour de rôle. Il doit y avoir, une fois par trimestre, un exercice à poudre, à bord de la frégate, et un exercice à boulets, à bord des bâtiments annexes. Chaque mousse doit, avant de quitter l'École, avoir pris part à deux exercices à feu, l'un à poudre, l'autre à boulets. Ceux qui touchent le but ont droit aux gratifications de tir allouées aux marins des bâtiments armés. Les mousses apprennent à remplir les fonctions de timonier. Ils doivent connaître la rose des vents et les numéros des pavillons des diverses séries en usage à bord des bâtiments de la flotte. Ils doivent être exercés à frapper, à hisser et à interpréter rapidement les signaux de manœuvre; ils doivent, pendant les bâtiments annexes. Tous les soirs, en été, ils font l'exercice de la sonde. Ils sont exercés à couvrir les voiles, à faire des hanets, des bagues, etc. etc. Ils rattachent eux-mêmes les mâts et les vergues, ils s'occupent de la physique, surtout celle du globe, et la chimie des métaux. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont, après un congé de deux mois, embarqués à bord du *Jean-Bart*, sur lequel ils vont faire un voyage de circumnavigation. Sur le *Borda*, ils ont appris leur métier de matelot; sur le *Jean-Bart*, ils ont rang d'aspirants de seconde classe et apprennent leur métier d'officier. Après deux ans d'embarquement, ils sont nommés aspirants de première classe, grade qui équivaut à celui de lieutenant en premier d'artillerie.

Écoles diverses de la marine. A quinze ans, les mousses passent dans les équipages ou des leçons données par un officier marinier leur permettent de poursuivre les études commencées sur *l'Inflexible*. Devenus matelots, ils sont répartis dans des postes, soit provenant soit du recrutement, soit de l'engagement, soit de l'inscription maritime. Ces éléments divers n'arrivent pas avec une instruction égale; l'État répète autant qu'il est en lui cette inégalité; il reprend son œuvre pour les uns, il la continue pour les autres. Dans les cinq ports militaires, il ouvre des écoles pour les matelots des équipages à terre; dans les bâtiments, il fait donner l'instruction élémentaire aux hommes embarqués. En outre, dans les ports, un cours spécial est affecté à ceux qui se destinent à la comptabilité; c'est ce qu'on appelle l'école de comptabilité pour les élèves fourriers; dans un sens, c'est une espèce d'enseignement professionnel. Mais il n'y a pas dans la marine qu'un seul élément : à côté du matelot, qui est lui-même un être assez complexe, puisqu'il est employé à des travaux aussi divers que ceux de la marine, il y a, tant au point de vue militaire qu'au point de vue professionnel, des catégories de plus d'une sorte : il y a les professions qui se rapportent au matériel naval, celles qui ont trait à la tenue des livres, à la comptabilité, à la tenue de la comptabilité des ateliers; il y a aussi une profession toute moderne, qui se rapporte à la marine, au mouvement des bâtiments, c'est celle des mécaniciens et chauffeurs; enfin il y a les corps purement militaires, qui sont placés sous les ordres du ministre de la marine, pour l'école, avec le personnel naval, à la défense de nos établissements maritimes et de nos côtes; les compagnies de sapeurs de la marine et les bataillons de marins fusiliers. A tous ces corps, à toutes ces catégories, l'État doit assurer l'instruction qui fait sortir des rangs l'homme intelligent et lui procure une situation meilleure en échange des services plus grands qu'il rend. Dans les ports où le service des arsenaux exige la présence d'ouvriers, nous retrouvons encore les écoles élémentaires pour les apprentis des ateliers; la durée des études y est de trois ans. On ajoute ici à l'étude du calcul celle du dessin linéaire. Toutefois il ne s'agit encore que de former des ouvriers. Plus loin, on trouve des institutions d'un degré plus élevé : ce sont les Écoles de maistrance établies à Brest, à Rochefort et à Toulon, pour l'instruction théorique de la marine qui se destinent à la manœuvre des arsenaux. Cet enseignement, qui se rapporte plus directement à l'art professionnel, comprend le dessin linéaire, l'arithmétique avec les logarithmes, la géométrie, les éléments de la géométrie descriptive, de l'algèbre et de la mécanique usuelle; la tenue de la comptabilité des ateliers. Au sortir de l'école de maistrance, les élèves obtiennent un certificat de classement, qui leur ouvre l'accès des fonctions d'aide contre-maître, de contre-maître et de maître, de conducteur de travaux hydrauliques, etc. Sans sortir du cercle des professions, nous arrivons à l'école théorique et pratique des mécaniciens et chauffeurs de la flotte, établie à Brest, sur le *Vulcan*, et à Toulon, sur l'*Héra*. On y reçoit le complément d'éducation qui doit conduire le mécanicien aux grades les plus élevés de sa spécialité. Dans la sphère purement militaire, la marine a doté les régiments d'infanterie de marine de deux compagnies de marine et les bataillons des apprentis sous-officiers marins d'écoles régimentaires analogues à celles qui existent dans les corps de l'armée de terre. L'enseignement y est de deux degrés, le premier destiné aux soldats

et aux caporaux, le second aux sous-officiers comme dit l'École, et le premier degré, l'instruction élémentaire; au second, le perfectionnement dans le sens professionnel, comprenant l'étude de la langue, de la comptabilité des compagnies, la géographie, l'histoire militaire, les éléments de la géométrie et de la fortification, et le levé des plans. Dans le même ordre d'idées, nous mentionnerons l'École d'enseignement élémentaire à l'usage des apprentis canoniers et limoniers, sur le vaisseau *le Louis XVI*, à Toulon. La série des établissements d'enseignement créés par la marine se termine et se complète par l'institution des écoles hydrographiques, au nombre de quarante-deux, où les marins du commerce viennent acquérir les connaissances techniques exigées pour obtenir le grade de capitaine au long cours et de maître au cabotage. Mais les efforts faits par l'État pour répandre les bienfaits de l'instruction dans les rangs inférieurs de la marine manqueraient en partie leur but et n'aboutiraient qu'à un résultat insuffisant, si l'on n'avait pris soin de fournir un aliment à l'esprit éveillé dans les rangs inférieurs de la marine, si l'on n'avait donné à ce besoin de jouissances intellectuelles que l'on a provoqué des moyens de satisfaction permanents et durables. Afin de mettre toutes les aptitudes à même de se développer, nous avons créé des écoles spéciales, au même temps pour tromper les ennemis des longues traversées par des distractions instructives, le département de la marine a placé des bibliothèques dans les ports et sur les bâtiments de la flotte.

Nous avons terminé la longue revue des institutions diverses qui portent le nom d'écoles; il nous reste à analyser les ouvrages de toute sorte (littérature et beaux-arts) dans le titre desquels entre ce mot.

École de Salerne (L) [Schola Salernitana], poème didactique médical qui offre le résumé des doctrines de la célèbre école des hommes de Salerne. L'époque de sa composition est incertaine; les noms de ses auteurs sont restés inconnus; c'est une œuvre collective. Quelques noms de médecins salernitains qui ont été mis en avant par Maffei Novaro, si l'on n'a pas sous la direction du maître volier. Un professeur nommé par le ministre dirige l'école élémentaire, dont le programme comprend la lecture, l'écriture, les éléments de la langue italienne, les principes de l'arithmétique, les notions inclusivement. Un aumônier de la marine dirige l'instruction religieuse et fait aux mousses, une fois par semaine, des leçons sur le catéchisme. Ajoutons qu'il existe à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Ajaccio quatre écoles libres de mousses, que l'État subventionne.

Écoles diverses de la marine. A quinze ans, les mousses passent dans les équipages ou des leçons données par un officier marinier leur permettent de poursuivre les études commencées sur *l'Inflexible*. Devenus matelots, ils sont répartis dans des postes, soit provenant soit du recrutement, soit de l'engagement, soit de l'inscription maritime. Ces éléments divers n'arrivent pas avec une instruction égale; l'État répète autant qu'il est en lui cette inégalité; il reprend son œuvre pour les uns, il la continue pour les autres. Dans les cinq ports militaires, il ouvre des écoles pour les matelots des équipages à terre; dans les bâtiments, il fait donner l'instruction élémentaire aux hommes embarqués. En outre, dans les ports, un cours spécial est affecté à ceux qui se destinent à la comptabilité; c'est ce qu'on appelle l'école de comptabilité pour les élèves fourriers; dans un sens, c'est une espèce d'enseignement professionnel. Mais il n'y a pas dans la marine qu'un seul élément : à côté du matelot, qui est lui-même un être assez complexe, puisqu'il est employé à des travaux aussi divers que ceux de la marine, il y a, tant au point de vue militaire qu'au point de vue professionnel, des catégories de plus d'une sorte : il y a les professions qui se rapportent au matériel naval, celles qui ont trait à la tenue des livres, à la comptabilité, à la tenue de la comptabilité des ateliers; il y a aussi une profession toute moderne, qui se rapporte à la marine, au mouvement des bâtiments, c'est celle des mécaniciens et chauffeurs; enfin il y a les corps purement militaires, qui sont placés sous les ordres du ministre de la marine, pour l'école, avec le personnel naval, à la défense de nos établissements maritimes et de nos côtes; les compagnies de sapeurs de la marine et les bataillons de marins fusiliers. A tous ces corps, à toutes ces catégories, l'État doit assurer l'instruction qui fait sortir des rangs l'homme intelligent et lui procure une situation meilleure en échange des services plus grands qu'il rend. Dans les ports où le service des arsenaux exige la présence d'ouvriers, nous retrouvons encore les écoles élémentaires pour les apprentis des ateliers; la durée des études y est de trois ans. On ajoute ici à l'étude du calcul celle du dessin linéaire. Toutefois il ne s'agit encore que de former des ouvriers. Plus loin, on trouve des institutions d'un degré plus élevé : ce sont les Écoles de maistrance établies à Brest, à Rochefort et à Toulon, pour l'instruction théorique de la marine qui se destinent à la manœuvre des arsenaux. Cet enseignement, qui se rapporte plus directement à l'art professionnel, comprend le dessin linéaire, l'arithmétique avec les logarithmes, la géométrie, les éléments de la géométrie descriptive, de l'algèbre et de la mécanique usuelle; la tenue de la comptabilité des ateliers. Au sortir de l'école de maistrance, les élèves obtiennent un certificat de classement, qui leur ouvre l'accès des fonctions d'aide contre-maître, de contre-maître et de maître, de conducteur de travaux hydrauliques, etc. Sans sortir du cercle des professions, nous arrivons à l'école théorique et pratique des mécaniciens et chauffeurs de la flotte, établie à Brest, sur le *Vulcan*, et à Toulon, sur l'*Héra*. On y reçoit le complément d'éducation qui doit conduire le mécanicien aux grades les plus élevés de sa spécialité. Dans la sphère purement militaire, la marine a doté les régiments d'infanterie de marine de deux compagnies de marine et les bataillons des apprentis sous-officiers marins d'écoles régimentaires analogues à celles qui existent dans les corps de l'armée de terre. L'enseignement y est de deux degrés, le premier destiné aux soldats

Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

On ignore entièrement à quel roi d'Angleterre il est ici fait allusion; les manuscrits français portent : Francorum regi. Par la suite, des adjonctions successives, de nouveaux distinctions ajoutées, ses auteurs originaux, complétant et quelquefois contredisant la rédaction primitive, sont parvenus à faire de l'école, au nom de l'école tout entière : Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

On ignore entièrement à quel roi d'Angleterre il est ici fait allusion; les manuscrits français portent : Francorum regi. Par la suite, des adjonctions successives, de nouveaux distinctions ajoutées, ses auteurs originaux, complétant et quelquefois contredisant la rédaction primitive, sont parvenus à faire de l'école, au nom de l'école tout entière : Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

On ignore entièrement à quel roi d'Angleterre il est ici fait allusion; les manuscrits français portent : Francorum regi. Par la suite, des adjonctions successives, de nouveaux distinctions ajoutées, ses auteurs originaux, complétant et quelquefois contredisant la rédaction primitive, sont parvenus à faire de l'école, au nom de l'école tout entière : Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

On ignore entièrement à quel roi d'Angleterre il est ici fait allusion; les manuscrits français portent : Francorum regi. Par la suite, des adjonctions successives, de nouveaux distinctions ajoutées, ses auteurs originaux, complétant et quelquefois contredisant la rédaction primitive, sont parvenus à faire de l'école, au nom de l'école tout entière : Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

On ignore entièrement à quel roi d'Angleterre il est ici fait allusion; les manuscrits français portent : Francorum regi. Par la suite, des adjonctions successives, de nouveaux distinctions ajoutées, ses auteurs originaux, complétant et quelquefois contredisant la rédaction primitive, sont parvenus à faire de l'école, au nom de l'école tout entière : Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

pétit; il faut user des toniques, boire frais, comme dit l'École, et manger sale :

Et tunc tenerius in manus usus.

Ce qui épouvante, c'est le nombre de saignées que prescrivait les médecins de Salerne; il est vrai qu'ils y mettent de la variété : en février, saignée au pouce; en avril, au pied; en mai, n'importe où; en septembre, au bras; en décembre, à la veine frontale. Et leurs malades en rachappaient!

Dans ce qui regarde les généralités de l'hygiène, on rencontre un grand nombre de vers bien frappés, faciles à retenir et performant de sages préceptes. C'est à ce que l'on trouve le distique célèbre sur les heures permises au sommeil :

Sex horis dormire sat est juvenique senique, Septem viz pigro; nulli concedimus octo.

Voilà le vrai précepte salernitain. Mais, — ce qui peut être la confusion de rédaction de ce poème, — les distiques suivants permettent de dormir tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit ni sur le ventre, ni sur le dos, et s'éteignent même sur la cruaute qu'il y aurait à